



# COMMUNE DE GRANDFONTAINE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

---

**Procès-verbal de l'assemblée communale  
du mardi 16 décembre 2025  
à 20h00 à la halle de gymnastique de Grandfontaine**

---

Séance présidée par : Marie Vuillaume, Vice-Présidente des assemblées

Secrétaire : Emilie Quiquerez, Secrétaire du jour

Conseil communal : Sylvain Quiquerez, Laurent Pilloud, Christophe Nicolet,  
Jessica Chariatte, Thomas Vuillaume

Intervenants : Véra Anicic, administratrice des finances communales

Excusé : ---

Lieu : Halle de gymnastique de Grandfontaine

Début / Fin : 20h00 / 20h47

---

## Ordre du jour

La vice-présidente **Marie Vuillaume** ouvre l'assemblée de ce jour, elle salue le maire ainsi que les conseillers et remercie les personnes présentes. L'assemblée de ce jour a été convoquée dans le journal officiel N°43 du 4 décembre 2025 ainsi que par tout-ménage

Elle informe qu'une modification de l'ordre du jour est nécessaire étant donné l'absence de Sarah Quiquerez pour raison de maladie, elle sera remplacée par Emilie Quiquerez. Ce point sera soumis à l'assemblée à la suite du point 1 après la nomination des scrutateurs. L'ordre du jour se résumera donc ainsi :

- 1. Nomination de deux scrutateurs**
- 2. Nomination de la secrétaire du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 25 novembre 2025**
- 4. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2026 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives**
- 5. Divers**

# Assemblée communale du 16 décembre 2025

## 1. Nomination de deux scrutateurs

David Zuber et Eric Quiquerez sont désignés scrutateurs et sont d'ores et déjà remerciés.

## 2. Nomination de la secrétaire du jour

Emilie Quiquerez est donc proposée ce soir en qualité de secrétaire du jour en remplacement de Sarah Quiquerez. L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition et remerciements à Emilie Quiquerez pour sa participation.

## 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 25 novembre 2025

Ce dernier a pu être consulté sur le site Internet de la commune et aucune modification n'a été demandée jusqu'à ce jour. La vice-présidente demande s'il y a des remarques ou des questions dans l'assemblée.

**Monsieur X** demande une précision sur le décompte de voix pour le point relatif au projet de rénovation du bâtiment scolaire.

**Emilie Quiquerez** donne lecture du paragraphe relatif à l'acceptation de ce point : « *La parole n'est plus demandée, le président clôture les débats et passe au vote à mains levées. Ce point est accepté à la majorité évidente avec 3 avis contraires.* »

**Sylvain Quiquerez** précise qu'il y a eu en effet 3 avis contraires mais il est aussi possible qu'il y ait eu une abstention, mais tout de même avec une majorité évidente. Il relève d'emblée l'importance des scrutateurs.

## 4. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2026 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives

La vice-présidente cède la parole à Sylvain Quiquerez pour présenter l'entrée en matière.

Sylvain Quiquerez salue les personnes présentes et informe que si l'assemblée accepte cette entrée en matière, il prendra la parole ensuite pour présenter les taxes et c'est Véra Anicic qui présentera le budget 2026.

- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

Sylvain Quiquerez donne lecture des taxes pour l'année 2026 :

### 3.1.1 Quotité d'impôts

Le budget 2026 est présenté avec une quotité d'impôt de : 2.25 points

### 3.2 Taxes communales

Le budget 2026 est présenté avec les taxes communales suivantes :

#### 3.2.1 Taxes d'approvisionnement en eau potable : + TVA 2.6

a)	Taxe d'utilisation (de consommation) au m <sup>3</sup>	2.00 francs
b)	Taxe de base annuelle (abonnement + compteur)	200.00 francs
c)	Compteur supplémentaire	40.00 francs
d)	Taxe de base des résidences secondaires	400.00 francs

## Assemblée communale du 16 décembre 2025

### **3.2.2 Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux : + TVA 8.1**

a)	Taxe de raccordement 10 %o de la valeur officielle	10 %o
b)	Taxe d'utilisation (de consommation) dégressif en fonction des tranches de volumes consommés	2.10 à 1.60 francs
c)	Taxe de base annuelle des biens-fonds raccordés (propriétaire) progressive selon les tranches de volumes consommés	235.00 à 1'180.00 francs

### **3.2.3 Taxes des déchets**

a)	Taxe de base personne seule	50.00 francs
b)	Ménage de 2 personnes dès l'année de la majorité	100.00 francs
c)	Ménage de 3 personnes	150.00 francs
d)	Ménage de 4 personnes	200.00 francs
e)	Ménage de 5 personnes et plus	250.00 francs
f)	Résidence secondaire	100.00 francs
g)	Commerces, bureaux, entreprises (1 employé Fr. 50.-/2 à 3 employés Fr. 100.-/3 à 5 employés Fr. 150.-/ Dès 6 employés Fr. 200.-)	50.00 à 200.00 francs
h)	Hébergements touristiques	100.00 à 150.00 francs
i)	Restaurant	100.00 à 150.00 francs
j)	Exploitation agricole et écurie privée	100.00 francs

### **3.2.4 Taxes de séjour**

a.	Taxe de séjour forfaitaire	350.00 francs
----	----------------------------	---------------

### **3.2.5 Taxes inhumations**

a)	Taxe d'inhumation grande tombe pers. domiciliée	1'200.00 francs
b)	Taxe d'inhumation grande tombe pers. non domiciliée	1'500.00 francs
c)	Taxe d'inhumation petite tombe/dépôt urne pers. domiciliée	350.00 francs
d)	Taxe d'inhumation petit tombe/dépôt urne pers. non domiciliée	450.00 francs
e)	Taxe dépôt cendres jardin du souvenir pers. domiciliée	150.00 francs
f)	Taxe dépôt cendres jardin du souvenir pers. non domiciliée	250.00 francs
g)	Taxe anticipée pour nivellation des tombes	200.00 francs

### **3.2.6 Taxe immobilière**

a)	Taxe immobilière	1.5 %o
----	------------------	--------

### **3.2.7 Taxe cadastrale**

a)	Taxe cadastrale	0.5 %o
----	-----------------	--------

### **3.2.8 Redevance sur l'électricité**

a)	Redevance pour l'utilisation du domaine public	0.7ct/kWh
b)	Redevance à vocation énergétique	0.8ct/kWh

### **3.2.9 Autres taxes causales réglementaires**

a)	Taxe des chiens	70.00 francs
b)	Taxe des chemins à l'hectare	10.00 francs

Sylvain Quiquerez explique que lors de l'assemblée du budget du 17 décembre 2024, la taxe pour les chiens avait été modifiée comme suit :

## Assemblée communale du 16 décembre 2025

- 1 chien 60.-
- 2 chiens 90.-
- 3 chiens et plus 120.-

L'exécutif communal avait fait cette proposition de modification pour répondre à deux problématiques :

1. **Financier** : En effet, nous avons, sur plusieurs années, posé 5 Robidog (système d'élimination pour les déchets canins) et bientôt un sixième pour celui budgétisé à proximité de la future cabane forestière. Ces investissements ont un certain coût. De plus, l'entretien de ces derniers, par le ramassage des sacs, implique également des heures supplémentaires de vacation.
2. **Diminuer l'effet de meute** : l'année dernière, nous avons eu plusieurs problématiques en lien avec les chiens (abolement, morsure, citoyen craignant certain passage de notre territoire). Ces problématiques avaient toutes un point commun, un nombre de chien supérieur à deux. C'est donc pour inciter les citoyens à détenir un nombre de chiens raisonnables que nous avions proposé cette taxe progressive.

Après demande auprès du service des communes, nous sommes donc venus en assemblée de proposer cette taxe évolutive. Malheureusement, après l'opposition d'un citoyen à sa facture, il s'est avéré que, selon la décision du tribunal cantonal, la loi cantonale ne permette pas de procéder ainsi.

En résumé, il n'est donc pas possible pour la commune d'inciter les citoyens à détenir moins de chiens par le biais d'une taxe progressive. En revanche, nous souhaitons effectuer une augmentation de la taxe de façon régulière à hauteur de Fr. 70.-, soit une augmentation de Fr. 10.- pour 2026.

Sylvain Quiquerez cède la parole à Véra Anicic, administratrice des finances communales, qui présente son premier budget.

Le budget 2026 est passé en revue et Véra Anicic donne quelques précisions.

### 0 Administration générale

Un renchérissement de 1.06 % est accordé aux collaborateurs ainsi qu'une annuité supplémentaire.

### 1 Ordre et sécurité publics – Défense

Les émoluments de police des constructions sont en diminution et la consommation de combustible pour l'abri PC est également en baisse.

### 2 Formation

Nous constatons une augmentation du nombre d'élèves inscrits dans les collèges de Stockmar et Thurmann pour un montant annuel de Fr. 42'050.-.

Au niveau des transports scolaires, les frais d'un deuxième minibus pour l'école enfantine ne sont pas admis dans la répartition des charges. Ce véhicule nous a déjà coûté environ Fr. 37'000.- en 2025.

### Reconnaissance des transports

- Abonnements : Fr. 26'730.-
- Transports privés : Fr. 27'160.-
- Transports de ligne : Fr. 172'250.-
- Piscine : Fr. 1'500.-
- **Total :** **Fr. 227'000.-**

Le montant reconnu par le canton s'élève à environ Fr. 172'000.-, soit une différence de Fr. 55'000.- à répartir entre 120 élèves, ce qui représente Fr. 459.-/élève. Ainsi, le minibus nous coûte pratiquement l'équivalent du prix d'un abonnement par élève.

### 3 Culture – sports – loisirs – Eglise

RAS.

## Assemblée communale du 16 décembre 2025

### **4 Santé**

Trois cas dentaires sont prévus, pour un montant de Fr. 500.- chacun.

### **5 Prévoyance sociale**

Une légère augmentation est constatée pour la part communale relative aux prestations complémentaires, à l'AVS et à la LAMAL. La participation communale aux charges de l'action sociale est également en hausse. Le canton a recommandé une prévoyance de 5 à 6 % d'augmentation en vue de l'intégration de la population de Moutier en 2026.

### **6 Trafic et télécommunications**

Les frais d'entretien des routes à l'intérieur du périmètre (notamment le chemin des Ecoliers) sont en augmentation. Un montant de Fr. 10'000.- a été alloué pour les travaux sur le chemin ainsi que pour l'entretien général. L'acquisition d'une débroussailleuse est prévue pour un montant de Fr. 1'200.-.

### **7 Protection de l'environnement – Aménagement du territoire**

Le budget pour le remplacement des compteurs est réduit de moitié, soit Fr. 5'200.-

❖ 7100 Approvisionnement en eau potable (anciennement service des eaux)

Les intérêts des dettes liées au service des eaux sont imputés à celui-ci. Ils sont en diminution, avec un taux de 1,5 % appliqué sur un crédit à long terme de Fr. 1'000'000.-

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les eaux en 2023, nous devons comptabiliser en charges le maintien de la valeur, lequel s'élève, selon les calculs, à Fr. 71'780.-. En parallèle, le montant correspondant aux intérêts et amortissements est inscrit en produit afin de couvrir les intérêts et les amortissements du service des eaux. Ce service s'équilibre entre l'achat d'eau (SEHA) et la taxe de consommation. Il en résulte un léger bénéfice de Fr. 791.-.

❖ 7200 Elimination et traitement des eaux usées

Les intérêts des dettes sont traités de la même manière que pour l'eau claire. Le maintien de la valeur doit également être comptabilisé en charges, pour un montant de Fr. 53'920.-, tandis que le montant correspondant aux intérêts et amortissements est inscrit en produit. Ce service présente un déficit de Fr. 7'062.-. La contribution annuelle au SEPE est en augmentation, soit plus de Fr. 6'500.-.

❖ 7300 Gestion des déchets

Un léger bénéfice de Fr. 863.- est enregistré.

❖ 7710 Cimetière

RAS.

❖ 7795 Toilettes pour chiens

Un montant de Fr. 800.- est prévu pour l'installation d'un Robidog à proximité de la future cabane forestière.

❖ 7900 Aménagement du territoire

Les honoraires et frais juridiques liés à la révision du PAL sont réduits de moitié, soit Fr. 5000.-.

### **8 Economie publique**

Pour la sylviculture, un bénéfice net est prévu de Fr. 3'077.-. Il n'y aura plus de participation pour la vallée des dinosaures.

### **9 Finances et impôts**

Au niveau de la péréquation financière, le montant en notre faveur a légèrement augmenté par rapport à 2025. Un montant de Fr. 309'071 est prévu.

Le budget 2026 prévoit donc un bénéfice de Fr. 7'258.-. Après clôture des comptes et attribution des excédents de recettes et excédents de charges aux différents fonds spéciaux, le budget prévoit un excédent de charges de Fr. 3'211.-. Le budget 2026 a été validé par le Conseil communal dans sa séance du 17 novembre 2025.

La vice-présidente remercie Véra Anicic pour ses explications et laisse place aux questions.

## Assemblée communale du 16 décembre 2025

**Madame Y** demande pourquoi il y a un deuxième minibus.

**Jessica Chariatte** répond qu'il a dû être mis en place suite à la suppression d'une ligne de bus

La parole n'est plus demandée de sorte que la vice-présidente clôture les débats et demande de passer au vote à mains levées. Ce point est accepté à l'unanimité sans avis contraire ni abstention.

### 5. Divers

La vice-présidente cède la parole aux membres du Conseil communal pour les divers.

Christophe Nicolet prend la parole et remercie les personnes présentes. Cette année, la commune mettra en place un mur de Noël le 23 décembre 2025 sur la place des Tilleuls. Tous les citoyens sont conviés dès 18h00 et peuvent amener un objet pour décorer ce mur. Les enfants sont bien évidemment les bienvenus et pourront aussi décorer ce mur avec un objet de leur choix. Du vin chaud et des biscuits seront offerts par la commune. Les personnes présentes ce soir peuvent faire passer le mot autour d'elles. Si la météo ne s'y prête pas ce jour-là, nous pourrons nous installer dans le hangar communal.

Sylvain Quiquerez informe avoir pris contact avec la police cantonale suite à plusieurs demandes de citoyens suite aux nombreux vols constatés sur la commune ces derniers temps. Il voulait que la police participe à l'assemblée de ce soir mais cela n'a pas été possible faute d'effectifs de leur part. Cependant, des brochures ont été commandées et sont disponibles à la sortie de la salle ou au bureau communal. Un rappel a été fait à la police pour une présence plus prononcée de leur part. Les gardes-frontière sont également présents.

S'agissant du nouveau plan d'aménagement local, il a été approuvé par le service de l'aménagement du territoire le 27 octobre dernier. Il est paru dans le journal officiel le 6 novembre 2025 avec la possibilité aux opposants de faire encore recours. A ce jour, nous avons encore 2 recours à la décision et tant que ces dernières n'auront pas été traitées, le nouveau plan d'aménagement ne pourra pas entrer en force. Les autorités communales craignaient une opposition au niveau fédéral mais heureusement ce n'est pas le cas.

Le projet de rénovation des fontaines a touché à sa fin avec l'inauguration de la place des Tilleuls. Sylvain Quiquerez présente les chiffres et il remercie chaleureusement le groupe Ressources ainsi que Christophe Nicolet pour la commune.

**Monsieur X** demande s'il ne serait pas possible de tracer des lignes jaunes sur la route entre la maison de feu Léon Nappez jusqu'à la Grande Fontaine pour les écoliers.

**Sylvain Quiquerez** répond que les élèves sont invités à emprunter le chemin des écoliers pour descendre le village. Mais les autorités ont pris note de cette remarque et étudieront une possibilité. Il est relevé que dans le cadre des travaux des infrastructures, une bande jaune sera mise le long de la route de Fahy.

**Mme Y** demande quand est-ce que la nouvelle zone à bâtir sera disponible.

**Sylvain Quiquerez** ne peut pas se prononcer pour le moment. Il a pour objectif de faire voter un crédit pour le plan spécial en février 2026 pour cette nouvelle zone mais il est trop prématué pour le moment de donner une date.

**Monsieur X** demande combien de m<sup>2</sup> représente cette future zone à bâtir.

**Sylvain Quiquerez** répond qu'il y aura environ 8'000 m<sup>2</sup>.

**Monsieur X** remercie les autorités communales pour la bonne collaboration avec le groupe Ressources, notamment aussi pour la place des Tilleuls. Beaucoup de citoyens ont participé bénévolement. Il félicite également le travail accompli pour le chemin des écoliers qui est une très belle chose aussi pour l'embellissement du village.

## **Assemblée communale du 16 décembre 2025**

Sylvain Quiquerez remercie encore l'ensemble des personnes qui participent à la vie de la commune tout au long de l'année, le Conseil communal, l'administration communale et toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin pour la commune. Enfin, il remercie aussi Emilie Quiquerez pour les 13 années passées à la commune, elle quittera ses fonctions au 31 décembre 2025. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous et se réjouit de nous retrouver nombreuses et nombreux le 23 décembre pour le mur de Noël.

La vice-présidente clôt cette assemblée, souhaite de très belles fêtes à toutes et tous ainsi qu'un bon retour chez eux. Elle lève la séance, il est 20h47.

---

### ***Au nom de l'Assemblée communale***

La Vice-Présidente

La Secrétaire du jour

Marie Vuillaume

Emilie Quiquerez